

Adaptations du formulaire Contrat d'apprentissage

Édition 2022 = début de la formation professionnelle initiale, année scolaire 2023/24

Points 1 «Entreprise formatrice» et 2 «Personne en formation»:

Le champ «E-mail» est agrandi.

Point 3 «Représentant légal»:

L'autorité tutélaire est renommée en «Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte APEA».
--

Un champ «E-mail» est ajouté.

Point 5 «Indications concernant l'entreprise formatrice»:
--

Un champ «E-mail» est ajouté afin de pouvoir saisir l'adresse électronique de la formatrice ou du formateur responsable.
--

Point 6 «Formation scolaire et cours interentreprises (CIE)»:
--

Dans la version française, sous le champ «dispositions particulières», le mot «supplémentaires» est supprimé.

Point 7 «Indemnisation»:

Le champ «13 ^e salaire» est rendu plus visible par un champ blanc.

Point 9 «Vacances»:

«Droit aux vacances en semaines par année» est changé en «Droit aux vacances par année».
--

Le droit aux vacances peut désormais être indiqué au choix «en jours» ou «en semaines».

Point 10 «Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession»:

La section est complétée par la phrase suivante : «Les personnes en formation n'encourent aucun frais pour les équipements de protection individuelle (EPI) (art.90, OPA).»
